

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 9 février 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6 et 7 février 2012**

**2012 DPVI 3** Subventions à 13 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville dans les quartiers Flandre, Paris Nord-Est et Danube-Solidarité (19e). Première enveloppe 2012.

**Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 et son avenant de prorogation voté le 14 décembre 2011 ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 janvier 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville sur le 19e Flandre, Paris-Nord-Est et Danube Solidarité ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 30 janvier 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à la Compagnie Varsorio (9385 / X07699), pour une action intitulée Commedia Cité - soutien linguistique par le théâtre (2012-03541).

Article 2 : Une subvention globale de 10.000 euros est attribuée à l'association Projets 19 (11085 / D03341), pour une action intitulée pour l'emploi dans les quartiers 19e (6.000 euros) (2012-03659) et pour un fonds de participation des habitants (4.000 euros) (2012-03661).

Article 3 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association Caféoïde (14445 /X02575), pour une action intitulée la joie est dans les projets collectifs (2012-03535).

Article 4 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Clichés Urbains (12649 / X03548) en vue d'un financement pour les clichés de quartier (2012-03539).

Article 5 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association Concordia (19447 /D08096), pour l'action le volontariat au service de l'éducation citoyenne (2012-03550).

Article 6 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Entraide et Espoir (18290 / X07003), pour le projet Femmes du Monde (2012-03554).

Article 7 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Espace 19 (246 / D00172), pour une fête de quartier (2012-03556).

Article 8 : Une subvention globale de 2.500 euros est attribuée à l'association Génération Citoyenne du 19e (19893 / 19893) pour une animation du jardin partagé de Stalingrad (1.500 euros) (2012-03598) et une éducation à l'environnement et à l'écologie pour adulte et enfants (1.000 euros) (2012-03601).

Article 9 : Une subvention globale de 5.500 euros est attribuée à la Régie de Quartier du 19e Nord (11485 / X02717), pour un atelier mosaïque (2.000 euros) (2012-03668), des actions de proximité (1.000 euros) (2012-03670) et l'action Mon quartier n'est pas une poubelle (2.500 euros) (2012-03671).

Article 10 : Une subvention de 1.900 euros est attribuée à l'association Vivre Ensemble à Maroc Tanger (15949 / D07483) pour des activités de lien social (2012-03677).

Article 11 : Une subvention globale de 11.000 euros est attribuée à la Maison des Copains de la Villette (14869 / D08079) pour une animation du lien social (4.000 euros) (2012-03654), une action réussite lycéens (3.000 euros) (2012-03655) et une médiation familles avec établissements scolaires (4.000 euros) (2012-03657).

Article 12 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Danube Social et Culturel (9687 / X04246), pour un projet Danube en fête (2012-03685).

Article 13 : Une subvention globale de 2.000 euros est attribuée à l'association Espoir et Avenir pour Tous à Claude Bernard (EACB) (7625 / X08180) pour une fête de quartier (2012-03824).

Article 14 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 44.900 euros, sont imputées au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15001 "Provision pour associations oeuvrant pour le développement des quartiers", du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris.